

Conservation préventive et restauration
aux Archives cantonales vaudoises :
une chaîne de solidarités

Introduction

La notion d'archives est indissociable de la notion de la conservation. Mieux, elle ne peut pas être séparée des conditions de l'acquisition, de la consultation, de l'exposition et de la pérennisation des documents. Il n'y a pas d'accès à l'information si la conservation ne peut pas être garantie. Permettre l'exploitation des archives, c'est d'abord assurer que les archives peuvent nous parvenir depuis leur création, puis veiller à leur bon état, enfin les préserver de la destruction, de l'altération et du vol pour les générations futures. Il est judicieux de rappeler que les Archives cantonales vaudoises ne prennent en compte dans leur estimation que les documents voués à une conservation définitive et dont l'importance sera sanctionnée à terme par leur venue dans le dépôt cantonal d'archives. Savoir conserver, c'est faire des choix, imposer des contraintes et concilier les contradictions qui parsèment la réflexion. Parler de conservation préventive, c'est mettre en place de nouveaux partenariats, créer des passerelles entre les restaurateurs et les archivistes.

Nous nous risquons à livrer diverses expériences entreprises par notre institution, sans toutes les commenter ni les expliciter. Elles s'expliquent largement par le contexte dans lequel elles s'effectuent, et par l'histoire des Archives cantonales vaudoises. Il est indispensable de garder à l'esprit que l'évolution des approches a été considérable dans le domaine de la conservation et que ce qui était affirmé comme suffisant, juste et approprié par la commission de construction des Archives cantonales vaudoises, il y a une vingtaine d'années, ne l'est plus nécessairement aujourd'hui ; de nombreux aspects sont venus s'ajouter aux considérations de départ¹. Nos commentaires ne sont pas une atteinte à ce qui a été fait, mais un réexamen critique de ce que nous avons reçu à la lumière des progrès des exigences des politiques conservatoires et de préservation. Nous sommes heureux de constater que les personnes qui ont participé à la construction du bâtiment, en particulier les architectes (l'Atelier Cube, Lausanne) et le Service des bâtiments, ont accepté et favorisé la prise en compte de nouvelles exigences.

¹ La conservation préventive est aujourd'hui au cœur des préoccupations des spécialistes du patrimoine, sa justification et sa normalisation sont de date récente - à preuve, elle n'est pas encore formulée comme telle dans l'ouvrage de référence de Andrea Giovannini, *De tutela librorum. La conservation des livres et des documents d'archives. Die Erhaltung von Büchern und Archivalien*, 2^e éd. revue et augmentée. Traduction allemande Marie Besson, Genève, Editions IES, 1999, 526 p. ("Les cours de l'ies", No 3). Parmi les titres parus sur le sujet, citons Dalley, Jane, *Guide d'évaluation des conditions de préservation dans les services d'archives*, Ottawa, Conseil canadien des archives, 1995, 93 p. ; Marrelli, Nancy, *La gestion de la préservation. Un manuel pratique pour les services d'archives*, Montréal, Réseau des archives du Québec, 1996, 111 p. (comprend une bibliographie sélective commentée) - ouvrage traduit de l'anglais *Implementing preservation management : a How-to-manual for archives*, Montréal, Réseau des archives du Québec, 1996 ; *La préservation et l'intervention en cas de sinistre dans les Archives et les Bibliothèques*. Actes des Premières Journées sur la conservation préventive, Arles, 15 et 16 mai 1995, Arles, Centre de Conservation du Livre, 1999, 130 p. (Les actes renvoient à une bibliographie importante) ; *Biodétérioration et désinfection des collections d'archives et des bibliothèques*, Actes des Deuxièmes Journées sur la conservation préventive, Arles, 18 et 19 novembre 1996, Arles, Centre de conservation du livre, 1999, 161 p. Une mention spéciale va aux fiches élaborées par l'Office régional de la culture- centre interrégional de conservation du livre. *Conservation préventive du patrimoine documentaire. Archives. Livres. Photographies. Arts graphiques*, Marseille et Arles, 1995, 10 fiches.

De quelques convictions

Un certain nombre de convictions forgent notre politique aux Archives cantonales vaudoises. Elles sont empruntées à notre pratique quotidienne et à l'évolution de la profession d'archiviste.

“ Il faut le reconnaître d'emblée, ce sont les restaurateurs qui ont permis aux responsables des institutions de la mémoire de prendre conscience de l'ampleur des défis de la conservation et de la restauration ; ce sont les restaurateurs qui ont préparé le terrain de la sensibilisation à ces problèmes et qui ont donné les premiers éléments de réponse. Le phénomène de prise de conscience générale a démarré véritablement, il y a un peu plus d'une douzaine d'années, quand les bibliothèques, les dépôts d'archives, les musées et les écoles professionnelles ont commencé à intégrer dans leurs préoccupations celles liées à la conservation et à la restauration. (...). Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour constater qu'une prise de conscience des défis de la conservation dépasse largement les cercles professionnels ; tout le monde est unanime à reconnaître l'extension considérable des domaines de la restauration, leurs spécificités et leurs contraintes déontologiques. Mais, au-delà de ces acquis et des convergences d'opinions, il faut bien convenir que la mise en œuvre des moyens et des politiques en matière de conservation et des restauration incombent, plus qu'aux restaurateurs, aux responsables des institutions, qui doivent les initier, les justifier, les défendre et les consolider. (...) Les responsables des institutions de la conservation sont confrontés moins à la compréhension des enjeux de la restauration ou des solutions techniques qu'aux exigences de la mise en œuvre des politiques en matière de restauration. Les masses financières que commandent les masses documentaires à restaurer et les budgets spécifiques qu'impliquent les équipements particuliers et les procédures en matière de restauration sont des défis bien plus considérables que les savoirs en matière de restauration²”.

Le développement de la gestion de la préservation a débouché sur un partenariat renouvelé entre les archivistes et les restaurateurs ; les premiers ont intégré la préservation dans leurs tâches, ils en ont pris la responsabilité ; les seconds se sont ouverts à d'autres aspects que ceux de l'expertise technique et du travail d'intervention, ils ont affiné leurs outils d'évaluation et ont fait valoir leurs exigences déontologiques et leurs besoins de dialogue et d'échange d'informations. De notre point de vue, les archivistes ne sont pas devenus des conservateurs professionnels, mais bien plutôt des gestionnaires de la préservation, en partage avec les restaurateurs.

La restauration est une étape de la conservation ; elle n'est pas une étape isolée ou exclusive, mais s'inscrit dans une succession complexe et ramifiée d'intérêts qui va de la collecte au classement, de la mise à disposition à la mise en valeur. Il ne s'agit plus seulement d'un acte technique, d'un geste chirurgical sur le document, mais aussi d'un signe abouti ou réfléchi du processus intellectuel de la maîtrise des archives. En ce sens, la conservation, plus généralement la conservation préventive, inclut nécessairement la restauration, la restauration est l'étape matérielle de la démarche intellectuelle³.

² Nous reprenons ici les termes de notre introduction à la Journée d'information organisée par SIGEGS le 21 novembre 1996, à Lausanne, “ Conserver, restaurer, oui, mais à quel prix ?”, dans *Arbido* 2/97, p. 3. Plusieurs parties de notre dossier sont nourries de ce texte.

³ Pour la clarté de la présentation, nous donnons ici diverses définitions liées à notre sujet, tirées du *Bulletin de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels*, juin 1999, p. 34 ; il est judicieux de faire remarquer que les termes ne sont pas apparus tous en même temps. Dans les années 1980, on a passé du vocable

La restauration doit être appréhendée dans une approche générale et globale de la conservation pour lui donner son poids naturel et l'estimer à sa juste place. La gestion de la préservation doit être intégrée dans les tâches de l'institution. Autrement dit, l'atelier de restauration dont les Archives cantonales vaudoises disposent depuis leur installation dans leur bâtiment, sur la commune de Chavannes-près-Renens, n'est pas en marge de l'institution ou à sa périphérie ; il est au centre de tout le dispositif de la politique de la conservation. Dans le même ordre d'idée, la restauratrice des Archives cantonales ne se situe pas au bout de la mission de la conservation préventive, mais au début, au centre et à la fin.

La restauration représente, selon les situations, une étape possible de la préservation du document. Des propositions alternatives peuvent être retenues en lieu et place de la restauration : la reproduction photographique, la copie sur de nouveaux supports, le microfilmage, la numérisation ou la digitalisation des documents ou des imprimés peuvent s'imposer comme des mesures de ménagement ou de protection de l'original ; leur défaut, selon les buts à atteindre, c'est qu'elles ne constituent point des interventions directes sur l'original. La restauration doit pouvoir s'allier ou se combiner avec les autres fonctions de la conservation.

Les Archives cantonales vaudoises ont la chance de pouvoir disposer d'un photographe à demeure qui gère un équipement pour le microfilmage, la photographie et la numérisation. Elles peuvent opter pour des politiques différenciées et complémentaires.

Pour être légitimée et correctement située, la restauration doit découler à la fois d'une politique d'évaluation complète et approfondie des conditions d'accueil des documents et des imprimés, et d'un bilan de conservation des objets, des documents et des imprimés. A ce titre, la restauration s'insère non seulement dans un environnement de la conservation, c'est une banalité de l'écrire, mais aussi dans un environnement économique, financier et de gestion générale d'institution. Les exigences sanitaires et techniques ne sont pas toujours

“restauration” à celui de “conservation”. Le mot “préservation” s'est imposé au début des années 1990. Il est désormais le terme le plus générique qui inclut toutes les activités entreprises pour garantir que les documents de valeur archivistique permanente continuent d'être accessibles pour les générations futures.

Bien culturel : “Objet d'un intérêt particulier pour des raisons d'ordre historique, artistique, social ou scientifique. Les biens culturels peuvent se répartir en deux catégories principales :

1. Biens meubles, tel que les oeuvres d'art, les objets de fabrication humaine, les livres, les documents d'archives et autres objets d'origine naturelle, historique ou archéologique.
2. Biens immeubles, tels que les monuments, les oeuvres architecturales et les sites archéologiques.

Conservation : “Toute action visant à sauvegarder un bien culturel dans une perspective à long terme. Le but de la conservation est d'étudier, de documenter, de préserver et de restaurer les caractéristiques culturelles essentielles d'un bien culturel présentes dans sa structure physique et chimique, en limitant le plus possible l'intervention. La conservation comprend l'examen, la documentation, la conservation préventive, la préservation, le traitement, la restauration et la reconstruction.”

Conservation préventive : “L'atténuation de la détérioration et des dommages pouvant survenir à un bien culturel grâce à la rédaction et l'établissement de politiques et de procédures appropriées en ce qui concerne les conditions ambiantes : la manipulation, la mise en réserve, l'exposition, l'emballage, le transport ; l'utilisation ; la gestion et le suivi du contrôle des insectes ; et la préparation et la mise en œuvre de plans de mesures d'urgence.”

Préservation : “Toutes les mesures destinées à retarder la détérioration ou à prévenir les dommages pouvant survenir à un bien culturel, ce qui comprend la gestion de l'environnement et des conditions d'utilisation, et peut même inclure les traitements destinés à maintenir un bien culturel dans un état aussi stable que possible. En ce qui concerne les objets possédant un contenu informationnel, la préservation peut inclure le transfert à un autre médium.”

Restauration : “Toutes les mesures prises pour modifier la structure et les matériaux constitutifs d'un bien culturel, dans le but de représenter un état antérieur connu. La restauration possède comme objectif de révéler les caractéristiques culturelles essentielles d'un bien culturel ; elle se fonde sur le respect des matériaux d'origine et s'appuie sur des renseignements précis au sujet de l'état antérieur.”

conciliables avec les réalités financières. Il n'empêche qu'elles doivent toujours être un préalable dans les réflexions et que les embarras financiers ne doivent pas constituer des alibis pour ne rien entreprendre. Des demi-mesures constituent souvent des mesures catastrophiques sur le long terme, économiser sur la restauration, c'est gangrener nécessairement la conservation.

Dans le prolongement de ces constats, il nous paraît impératif d'inscrire la politique institutionnelle de la restauration dans des stratégies plus larges. Si les bilans sanitaires ou les états cliniques des fonds d'archives ou des collections d'imprimés relèvent fondamentalement des responsables des institutions, par contre l'ampleur des problèmes à résoudre, la variété des situations à affronter, les difficultés techniques à surmonter les obligent inévitablement à inscrire leurs démarches dans des approches reconnues par plusieurs institutions et à s'appuyer sur des savoirs ou des moyens techniques extérieurs à leur institution. Il faut plaider pour des politiques concertées, des rapprochements et des mises en commun ; il faut exploiter les expériences délivrées par les sites spécialisés Internet, et partager des banques de données. Dans le domaine de la conservation, comme dans d'autres, il est indispensable que des politiques nationale, cantonale ou régionale de conservation s'affirment, servent d'appui aux institutions qui doivent développer un discours ou s'affirmer au travers de résolutions. Un des meilleurs et plus récents exemples de telles politiques est la réalisation du projet de désacidification de masse du papier, autour de l'usine de NITROCHEMIE WIMMIS AG ⁴.

Enfin, avec la généralisation des techniques informatiques, on pratique de plus en plus la migration ou le transfert de données sur de nouveaux supports. La restauration nous enseigne le respect de la source originale, la permanence des informations. Pour que les archives se livrent, il faut les analyser, sauvegarder leur support, restituer leur contenu et respecter leur origine. Quelle attitude faut-il adopter face à cette frénésie obligée ou délibérée de tout faire passer sur de nouveaux supports, et de faire disparaître les anciens ? Quelle éthique doit prévaloir aujourd'hui où l'informatique impose et permet toutes sortes de manipulations, d'interprétations, de moutures, au risque de ne plus savoir ce que l'on définit par le mot original ? Ne va-t-on pas assister par glissement sémantique irréversible à l'émergence de la restauration de données enfermées dans des supports ou dans les systèmes informatiques aux dépens de la restauration des supports traditionnels ? Les nouvelles technologies démultiplient les sources d'informations, en même temps qu'elles les fragilisent, elles les rendent volatiles et fugitives, alors que l'on attendrait d'elles qu'elles demeurent et traversent les générations. Il faut veiller à ce que les archivistes n'alimentent pas ce transfert de fonctions et continuent à distinguer correctement les missions. Il y a une éthique des interventions, des règles et des approches à suivre et à privilégier. Ce que l'on n'accepte pas avec les objets, les documents écrits et les imprimés, l'acceptera-t-on avec les documents informatiques ? Il faudra voir dans quelle mesure la banalisation des supports ne bouleverse pas les règles du jeu, ne débouche pas sur une recombinaison des approches et n'accrédite pas des discours centrés uniquement sur les données, faisant fi du contexte et du médium.

⁴ Voir à ce sujet, *Arbido* 3/2000, pp. 20-25 et *Arbido* 4/2000, pp. 5-9. Nous pouvons rappeler une réalisation plus ancienne et qui avait suscité de nombreux échos, celle de la création d'un marché commun du papier et du carton non acides en Suisse romande, auquel les Archives cantonales vaudoises avaient été associées, voir *ARBIDO-R* 7 (1992), 1, pp. 11-13 et *ARBIDO-R* 7 (1992), 4, pp. 108-109.

Réalisations

Sous forme d'un tableau chronologique, nous présentons les diverses étapes du développement de la politique de la conservation aux Archives cantonales vaudoises.

1955 “ L'année 1955 marquera une date dans l'histoire des archives cantonales. Les travaux de transformation de l'immeuble de la rue du Maupas 47, rondement menés par les Frères Lerch, à Lausanne, étaient terminés au début d'octobre. Les anciens bureaux de la place de la Cathédrale 4 étaient fermés le samedi 1er octobre, les nouveaux locaux étaient prêts pour recevoir les lecteurs le lundi 17 octobre. Le déménagement des fonds, commencé immédiatement après, était terminé en mars 1956. Dès maintenant on peut dire que l'installation dans les nouveaux locaux, fruit de l'étude minutieuse des possibilités offertes par le nouveau bâtiment et des besoins des Archives, donne toute satisfaction du point commodité et sécurité ” (*Rapport sur l'exercice 1955 des Archives cantonales vaudoises*, p. 1).

1965 Dès cette année, on trouve sous le chapitre *Entretien et restauration* le nombre de cartons qui ont servi au reconditionnement des documents (“ Cet effort devra être poursuivi et accentué pour assurer une meilleure conservation et pour faciliter la consultation ”, *Rapport sur l'exercice 1965 des Archives cantonales vaudoises*, p.1), ainsi que les travaux de restauration et de reliure de registres et de livres.

1971 “ Faute d'artisan spécialisé, aucune restauration de documents n'a pu être exécutée cette année ” (*Rapport sur l'exercice 1971 des Archives cantonales vaudoises*, p. 1).

Dès 1971, le recours au microfilmage est mentionné pour la sécurité des documents et leur diffusion (en 1971, 432 bobines sont exécutées pour le fonds des notaires anciens).

1980 Travaux de régénération de reliures anciennes, poursuivis les années suivantes.

1985 Mise en service du nouveau bâtiment des ACV (réalisation Atelier Cube), rue de la Mouline 32, 1022 Chavannes-près-Renens : il réunit les exigences de sécurité contre le feu et l'effraction, et de conditionnement, les cellules d'archives sont ventilées et protégées de la lumière.

Deux locaux sont réservés à l'atelier de restauration - seul l'équipement est livré.

1989 **Dès juin : engagement d'une restauratrice à plein temps.**

1991 Pour la première fois, on parle d'acquisition d'enveloppes en papier non acide, avec réserve alcaline, et de la fabrication de boîtes en carton non acide.

Création d'un marché commun du papier et du carton non acides en Suisse romande, à l'égide des Archives de la Ville de Lausanne, des Archives cantonales vaudoises et de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

1996 Reconsidération des mesures d'intervention des pompiers et de la signalisation du bâtiment.

Etude rétrospective des mesures climatiques.

Relevé partiellement automatisé des données climatiques.

“ L'atelier de restauration a fait l'objet d'une nouvelle définition de ses missions. Il faut constater à cet égard que l'importance croissante des tâches de conservation restreint régulièrement le temps qui peut être consacré à la restauration ” (*Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises, 1996, p. 17*).

1997 Création de matériel d'information pour les lecteurs, concernant la manipulation des documents ; mise à disposition de matériel de protection dans la salle de lecture.

Mise en service du programme informatique Hamster pour le stockage et l'interprétation des données climatiques.

Construction d'un local de dépoussiérage et mise en service d'une machine à flux laminaire.

Remise du Rapport sur les conditions de conservation et sur l'état des fonds des Archives cantonales vaudoises, par Andrea Giovannini, Bellinzona, 1997, 58 p.

1998 Achat d'un appareil à étalonner, et mise en place de nouveaux filtres sur la ventilation des cellules.

Evaluation sanitaire de différents fonds, en particulier celui des registres de plans cadastraux.

Commande d'une gamme complète de nouveaux cartons d'archives alliant des critères conservatoires et de résistance. Etude similaire pour les cartables, étiquettes et sangles.

Réaménagement sur trois ans d'un des deux locaux de protection de biens culturels, pour la conservation des registres de plans cadastraux et des terriers.

Début de l'étude " La cartographie vaudoise : un chef d'œuvre en péril. "

Remise du rapport " Climatisation et ventilation intelligentes. "

Etude sur les poussières de béton et la pollution extérieure.

1999 Rapport sur les structures de rayonnages denses.

Analyse de l'état sanitaire des registres de plans cadastraux : rapport de synthèse.

Rapport sur le matériel de conditionnement des plans et des documents graphiques.

Mise en œuvre du réaménagement des cellules de dépôt des plans et des documents graphiques des fonds d'archives officielles, para administratives et privées.

Développement de deux tables informatiques ETAT SANITAIRE et DOMMAGE pour traiter les aspects liés aux constats sanitaires des fonds et des documents individuels.

Remise du rapport *Concept d'archivage intermédiaire*.

Achat d'un appareil à souder le polyester de conservation.

Parution du *Guide pratique de gestion des Archives communales du canton de Vaud* par les Archives cantonales vaudoises et l'Association des archivistes vaudois : les aspects de la préservation et de la restauration sont abordés.

" Au feu les pompiers ! ", journée d'étude de l'Association vaudoise des archivistes consacrée au plan d'intervention dans les dépôts d'archives et aux divers acteurs de ce plan.

Changement systématique des luminaires de la zone des cellules d'archives pour ménager les documents (la modification est achevée en janvier 2000).

2000 Appel d'offres et rendu du concours pour une ventilation intelligente des cellules de dépôt, et la climatisation de la salle de lecture et de la salle de tri.

Mise à plat des cartes et plans, et disposition sur un système d'accrochage des grands formats.

Fin de la densification de la première cellule de protection des biens culturels, pour le rangement des registres de plans cadastraux et des terriers.

Remise de l'étude " La cartographie vaudoise : un chef-d'œuvre en péril. "

Certaines des étapes mentionnées méritent d'être mises en évidence et commentées⁵.

En commandant en 1997 un rapport sur les conditions de conservation et sur l'état des fonds des Archives cantonales vaudoises, à un spécialiste unanimement reconnu, M. Andrea Giovannini, l'institution entendait à la fois établir un bilan objectif de tous les fonds accumulés depuis l'origine et planifier les interventions pour remédier aux situations insatisfaisantes ou créer de nouvelles pratiques. Les conclusions du rapport furent relativement sévères et obligèrent à formuler rapidement devant les autorités des demandes de compléments d'information : un rapport sur les possibilités d'amélioration du climat intérieur des cellules d'archives a été établi par l'Institut de technique du bâtiment, Laboratoire d'énergie solaire et de physiques du bâtiment, de l'Ecole polytechnique de Lausanne (Claude-Alain Roulet et Flavio Foradini), un autre par le bureau Expert-Conseil pour la Conservation du patrimoine bâti, à Ecublens-Lausanne, sur la présence de poussière dans le bâtiment, en particulier en relation avec la nature des matériaux constituant l'enveloppe interne des dépôts. Le relevé systématique et informatisé des mesures climatiques dans l'ensemble du bâtiment a fourni des informations décisives et convergentes. A la faveur d'un appel d'offres pour une meilleure ventilation du bâtiment, les experts ont conclu en mars 2000 qu'il fallait modifier le concept général de la ventilation des cellules d'archives et installer la climatisation dans la salle de lecture et dans la salle de tri. Les chocs thermiques entre les divers espaces ont été en effet jugés comme alarmants ; pour les atténuer, à défaut de les résorber, des mesures drastiques sont désormais envisagées et seront effectuées encore entre la fin de l'année 2000 et l'année 2001.

Les conclusions des divers rapports ont de plus exigé que le nettoyage des cellules soit valorisé et effectué selon des cadences régulières. A terme, la pose de peinture sur les voies de circulation sera exécutée pour garantir un meilleur contrôle des nettoyages et fixer les poussières.

Dès 1996, le comptage systématique des documents empruntés et des usagers avec leur profil et leur motivation, a permis tout à la fois de vérifier le mouvement des documents, d'apprécier les urgences de restauration et la mise en œuvre de mesures de substitution aux documents originaux. A cet égard, l'étude la plus achevée a été menée sur les sous-sections des registres de plans cadastraux et des cartes. La base de données qui contient l'ensemble des informations sur l'état sanitaire des documents et des reliures à partir d'un échantillonnage représentatif a livré un verdict sans appel : 44 ans de travail pour la restauratrice sont nécessaires pour restaurer les 2 500 volumes de plans cadastraux. Devant l'impossibilité de répondre à un tel défi, la direction des Archives cantonales vaudoises a lancé une étude sur la réalisation de la numérisation des registres des plans cadastraux et des plans - si cette solution est retenue, il faudra néanmoins 53 semaines de restauration pour permettre aux documents d'être scannés. Des mesures immédiates ont été prises en attendant un support de substitution : modification du système de rangement des documents : rayonnages mobiles, rangement horizontal, traitement particulier des grands formats et recours à du matériel non acide⁶.

Des efforts importants ont été portés sur le matériel de conditionnement, le cartonnage a été complètement réinterprété à l'examen des expériences accumulées et des possibilités

⁵ Pour le détail, nous renvoyons au *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises*, en particulier dès 1996, au chapitre Conservation et restauration. Voir également les chapitres Informatique et Utilisation.

⁶ Voir pour le détail Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Olivier Conne, "Un enjeu informatique aux Archives cantonales vaudoises : la numérisation de la cartographie", dans *Informatique et Histoire* 10/1999 (à paraître).

budgétaires, le matériel d'emballage et de protection directe du document est dorénavant composé de papier ou de carton non acide.

Dans le cadre de l'architecture informatique des Archives cantonales vaudoises, deux tables ETAT SANITAIRE et DOMMAGE ont été ouvertes pour couvrir les aspects de la conservation préventive et la restauration : elles permettent de dresser des bilans sanitaires sur des ensembles ou séquences documentaires (fonds, collections et séries) et d'opérer selon les natures de dommages des achats groupés de matériels et des travaux similaires de restauration. La réception des fonds d'archives obéit désormais à des examens précis de l'état sanitaire (des urgences de restauration sont protocolées sous forme de codes dans les tables), qui permettent de répartir les documents différemment selon leur santé physique. Tous les fonds non classés sont séparés des fonds classés et mis dans des cellules distinctes, certains fonds étant mis en quarantaine le temps de leur traitement.

Il est apparu très vite que le seul critère de l'état sanitaire ne suffisait pas à fonder une politique sérieuse et rigoureuse de la conservation préventive. Il faut lui ajouter un critère, celui de la valeur historique, pour permettre une appréciation complète des fonds d'archives. Ce critère figure dans les champs de deux tables citées ci-dessus. Si les fonds ne font pas immédiatement l'objet d'un répertoire ou d'un inventaire, l'expertise est inévitablement partielle, car elle se fait sur la base d'observations et de constats généraux. En effet, de notre point de vue, seule la rédaction d'un répertoire ou d'un inventaire permet d'approfondir le jugement, de confronter les opinions et de prendre les décisions qui s'imposent. Faute de temps et de ressources humaines, elle vient souvent plus tard, ... très tard.

A l'expérience, nous devons constater que face à la diversité des générations de supports, à la présence de très grandes et volumineuses masses de documents graphiques, et au foisonnement des versements, la seule restauratrice ne peut pas toujours trouver sur-le-champ des réponses circonstanciées et appropriées. Celles-ci doivent nécessairement être le fait d'une équipe de collaborateurs et collaboratrices, parmi laquelle les archivistes, les employés de salle et le photographe occupent des places de choix.

A la faveur de la mise en place d'un contrat d'archivage avec l'ensemble des secteurs de l'administration et de l'Ordre judiciaire, il est prévu de diffuser des directives sur les archives ; le cœur du dispositif est fourni par la mise en place partout où cela sera possible d'un calendrier de conservation. Cet élément devra aider à renforcer la politique de la conservation préventive, en faisant participer activement les organismes producteurs d'archives. Dans la mesure où les natures d'archives à conserver de manière permanente seront définies, il sera plus aisé de faire valoir des exigences conservatoires en amont de la venue des documents aux Archives cantonales vaudoises. Cette pratique devra s'appliquer aussi bien aux sources traditionnelles qu'aux documents informatiques.

C'est pourquoi, il nous paraît de plus en plus nécessaire de contrôler les diverses étapes de la constitution des archives, et d'impliquer les partenaires dans une politique large et précoce de la prévention. Pour des raisons de distance entre les intervenants et de déficiences d'information sur les enjeux, les dépôts d'archives ont reçu et continuent à recevoir des masses documentaires pour lesquelles ils doivent assurer une conservation définitive, alors que celles-ci n'ont pas été conservées dans les conditions idoines, utilisent des supports de piètre qualité et sont mêlées à des ensembles de valeur inégale et à la destinée différente. Il est inconséquent d'accueillir des documents déjà menacés de disparaître dès leur origine, et de mettre à disposition des conditions optimales de conservation pour des documents déjà malades avant leur entrée ou leur versement aux

Archives cantonales vaudoises. Le constat, fût-il sévère, ne doit pas engendrer une attitude fataliste et d'abandon des droits et des devoirs de chaque partenaire de la conservation.

En guise de conclusion

Il faut être clair. Les masses à gérer et à vérifier nécessitent des évaluations d'ensemble plus que des interventions au scalpel sur quelques sources, des approches à plusieurs niveaux avant l'arrivée des archives dans les locaux des Archives cantonales vaudoises, et une fois celles-ci réceptionnées. La restauratrice s'est muée en gestionnaire des états sanitaires et de la rédaction des listes de dommages, en partage avec les employés de salle et les archivistes. Elle doit être présente régulièrement dans les cellules, au moment de l'arrivée des fonds d'archives, pour faire prendre les mesures préventives qui s'imposent et inculquer de nouvelles pratiques. Elle doit pouvoir développer des politiques et des procédures d'acquisition, pour les expositions, la formation du personnel, la manipulation des documents ; elle doit pouvoir participer à des campagnes de promotion interne et externe à l'institution sur les mesures conservatoires, par la rédaction de feuillets d'information, le montage d'exposition et la mise à disposition de matériel de consultation⁷. Du dialogue permanent de la restauratrice et des archivistes, il ressortira des politiques et des stratégies de préservation, des mesures pour lutter contre les dégâts et arrêter des planifications d'urgence. Une politique de la préservation présuppose une solidarité des compétences dans l'institution et à l'extérieur de celle-ci ; elle légitime une chaîne de responsabilités entre les producteurs d'archives et les Archives cantonales vaudoises ; elle commande une évolution permanente des politiques et des procédures, des réajustements des objectifs et des pratiques. Si une sensibilisation aux exigences de la conservation en amont de la réception des archives est concevable au sein d'une administration (elle postule alors une culture de l'archivage dans celle-ci), elle n'est pas généralement possible avec tous les producteurs d'archives para-administratives ou privées, dont la volonté de remettre des archives ne s'affirme le plus souvent qu'au moment de la préparation du déménagement des documents.

C'est sans doute dans cette disparité d'approches ou cette fracture entre le producteur du document et celui qui le réceptionne et lui garantit la conservation, qu'il y a le plus grand défi à surmonter. L'atelier de restauration des Archives cantonales vaudoises aura rempli ses missions le jour où son rôle sera reconnu comme essentiel dans la gestion de la préservation, et non plus seulement considéré comme un espace de soins à donner aux documents malades.

Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Anne Bellanger, restauratrice

⁷ Le cahier des charges de l'atelier de restauration a été défini dans l'Instruction interne des Archives cantonales vaudoises du 2 décembre 1996 (ACV 25).